

Îlots de fraîcheur : la Province de Namur prépare les communes aux chaleurs de demain

La Province de Namur n'a pas attendu la canicule pour s'investir dans la résilience climatique. Depuis plusieurs mois, un projet ambitieux et novateur se construit. Objectif : proposer aux 38 communes de son territoire un projet d'îlot de fraîcheur-type qu'elles pourront implanter dans des espaces fragiles préalablement identifiés.

A nouveau, la Province affirme son ambition supracommunale en se positionnant aux côtés des communes, pour les aider à apporter une réponse concrète aux vagues de chaleur qui se multiplient.

De la cour d'école à la place publique, en passant par les abords d'une maison de repos, d'une bibliothèque, d'un arrêt de bus ou d'un quartier très minéralisé, chaque espace du quotidien peut devenir, demain, un lieu plus vert, plus frais et plus accueillant.

Face à l'augmentation des températures et à la multiplication des épisodes de chaleur, la Province de Namur structure, via la Fondation Gouverneur René Close, une démarche destinée à accompagner les communes dans la création d'îlots de fraîcheur. L'objectif : passer d'une réponse ponctuelle à une méthode partagée, directement utilisable par les entités locales.

Les effets du réchauffement climatique se font sentir sur le territoire namurois comme partout ailleurs en Wallonie : étés plus secs, épisodes de sécheresse, vagues de chaleur plus fréquentes, pression accrue sur la santé publique, les infrastructures, la gestion de l'eau, les inégalités sociales et la biodiversité.

Dans ce contexte, les îlots de fraîcheur apparaissent comme une piste concrète d'adaptation. Ces espaces, situés en milieu urbain ou périurbain, permettent de réduire localement la température ressentie grâce à la végétation, à l'ombre, à la présence d'eau, à des matériaux adaptés ou encore à une meilleure circulation de l'air.

Ils peuvent prendre différentes formes : parcs, jardins publics, rues arborées, allées ombragées, façades ou toitures végétalisées, zones avec fontaines ou bassins, espaces semi-publics végétalisés, modules temporaires ou aménagements plus structurants.

Depuis quelques années, certaines communes ont déjà lancé de belles initiatives, notamment via l'appel à projets wallon « Végétaliser son quartier ». Aujourd'hui, la Province de Namur souhaite renforcer cette

dynamique et être aux côtés de ses communes pour les aider à passer à l'action.

Une réponse provinciale pour les 38 communes

Si Namur et Sambreville sont les seules villes qualifiées de zones urbaines en province de Namur, les communes rurales et semi-rurales ne sont pas pour autant épargnées par les vagues de chaleur, les sécheresses ou l'augmentation des températures.

La Province de Namur souhaite donc aborder cette question à l'échelle de l'ensemble du territoire, en tenant compte des centralités villageoises, urbaines et périurbaines, mais aussi des réalités propres à chaque commune.

À travers ce projet, elle entend donc jouer pleinement son rôle supracommunal : analyser, objectiver, mutualiser et fournir aux communes des outils concrets pour leur permettre d'agir.

De l'étude à la boîte à outils

La démarche envisagée repose sur une étude-conception d'aménagement d'îlots de fraîcheur à destination des communes de la province de Namur.

Elle poursuivra un double objectif : développer un cadre méthodologique harmonisé et reproductible permettant aux communes de concevoir des îlots de fraîcheur adaptés à leur contexte, et identifier les besoins territoriaux ainsi que les opportunités d'implantation au regard des vulnérabilités climatiques, sociales et écologiques.

Un projet , plusieurs phases complémentaires

La première phase consistera à concevoir un module-type d'îlot de fraîcheur, adaptable à différents contextes urbains et périurbains. Ce modèle devra être reproductible, réaliste en matière d'entretien, résilient face aux épisodes climatiques extrêmes et maîtrisé sur l'ensemble de son cycle de vie.

La deuxième visera à établir un diagnostic territorial provincial. Il permettrait d'identifier les communes, quartiers ou secteurs les plus vulnérables à la chaleur, en tenant compte notamment des îlots de chaleur urbains, de la densité de population exposée, des vulnérabilités sociales, du déficit de végétation, des enjeux de santé publique et des opportunités foncières.

La troisième portera sur l'élaboration d'une boîte à outils destinée aux communes. Celle-ci comprendra notamment des cahiers spéciaux des charges-types, des prescriptions techniques, des recommandations de conception, des outils d'aide à la décision ainsi que des conseils d'entretien et de suivi.

La phase quatre consistera en un inventaire des mécanismes de financement mobilisables entre 2026 et 2030 réalisé afin d'aider les communes à identifier les subsides régionaux, programmes européens ou financements liés au climat, à la biodiversité ou à la santé.

Enfin, une méthode de suivi scientifique sera proposée afin de mesurer les effets réels des îlots de fraîcheur aménagés : température, confort, biodiversité, usages, appropriation par les habitants et ajustements nécessaires.

La Fondation Gouverneur René Close comme appui

Ce projet sera mené par la Province via la Fondation Gouverneur René Close, en cohérence avec son objet social lié notamment à la recherche scientifique, au développement durable et à la participation citoyenne.

La Fondation interviendra comme levier financier, tandis que la Province assurera le pilotage de la démarche et la coordination avec les communes.

Une enveloppe de 350.000 € a été mobilisée pour la mise en œuvre de ce projet.

Une démarche concrète et reproductible

L'ambition de la Province n'est pas de produire une réflexion théorique mais de construire une méthode directement mobilisable par les communes.

Concrètement, l'objectif est qu'une commune puisse demain s'appuyer sur un diagnostic, une cartographie, des modèles d'aménagement, des fiches techniques, des documents-types et une méthode de suivi pour créer son propre îlot de fraîcheur, au bon endroit et avec les bons outils.

CONTACTS PRESSE

- ⇒ Anne Carels, responsable de projets au STS Pôle Supracommunalité et ZS de la Province de Namur - anne.carels@province.namur.be – 081/77 53 06
- ⇒ Mélanie Havenne, Présidente de la Fondation Gouverneur René Close – melanie.havenne@province.namur.be - 0474/893524



SERVICE COMMUNICATION

BP 50 000
5000 Namur

www.province.namur.be

Votre correspondant :

Nadine Schueremans
Responsable du service Com
0470/87 18 35 - 081/77 50 85
nadine.schueremans@province.namur.be